

0382042N  
ACADEMIE DE GRENOBLE  
COLLEGE LA GARENNE  
AVENUE MARIE CURIE  
38503 VOIRON CEDEX  
Tel : 0476051226

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 5  
Année scolaire : 2024-2025  
Nombre de membres du CA : 28  
Quorum : 15  
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 23/09/2024  
Réuni le : 03/10/2024  
Sous la présidence de : Nicolas Raynaud  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

IFAC Estime de soi : convention entre l'IFAC et le Collège pour l'année scolaire 2024-2025. Cette convention définit les modalités d'intervention de l'IFAC auprès des élèves de 4e pour la sensibilisation à l'estime de soi, et le coût total pris en charge par le collège : 1 200 €.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0